



SIDI 12 rue Guy de la Brosse, 75005 Paris – France • www.sidi.fr • t. 01 40 46 70 00 • Responsable de la rédaction : Isabelle Brun
• Rédacteurs : Jean-Paul Wacogne & Laurent Chéreau • Maquette : Charlie Coulot • Crédits Photos : p12,19,29,35,51,47 Philippe Lissac – Agence Godong; p5 SIDI; p25 Henitsoa Rafalia.

Date de parution : novembre 2023 • Imprimé par Technicom sur Papier PEFC et FSC.

Reproduction : Le contenu de ce livret est la propriété exclusive de la SIDI. Aucune partie de ce livret ne peut être reproduite, distribuée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de la SIDI.

Remerciements : La SIDI remercie toutes les personnes ayant contribué à cet ouvrage, et plus particulièrement celles qui ont accepté de témoigner, de même que l'auteur principal Jean-Paul Wacogne, ainsi qu'Anaïs Louapre-Pottier et les autres membres de l'équipe impliqués dans sa production.

Sommaire

Préface.....	4
Présentation de la SIDI.....	6
La SIDI, 40 ans d'innovations au service du développement.....	7
Création du Comité Catholique Contre la Faim (CCF).....	7
Écouter les signes des temps.....	8
Création du FCP Faim et Développement.....	9
Geneviève Guenard – Sœur Auxiliatrices.....	10
Soutien de la SIDI aux projets.....	11
Karol Sachs, Crédit Coopératif.....	13
SIPEM.....	15
L'émergence des partenariats.....	16
Le choix de la microfinance.....	16
Jean-Pierre Barbier, Agence Française de Développement.....	17
Le modèle de la SIDI : répondre à la demande.....	18
Le modèle en action.....	18
Banco Codesarrollo.....	20
Financiera FDL.....	22
Daman.....	26
Vahatra.....	27
L'élargissement du périmètre vers les filières agricoles.....	30
FTL / FTTL.....	31
Du soutien aux organisations à la promotion d'une transition écologique et sociale.....	32
FCMN-NIYA.....	33
Focus sur la priorité africaine : l'exemple des MUSO et du fonds FEFISOL.....	34
Crédit Rural de Guinée.....	36
LES MUSO, une belle expérience innovante.....	37
KOFIP.....	38
À l'autre bout du spectre : FEFISOL.....	39
Hugo Couderé, Alterfin.....	40
La chaîne de solidarité financière.....	42
Un statut et une gouvernance au service de la mission de la SIDI.....	42
Kreditimi Rural i Kosoves.....	43
Une chaîne de solidarité pour financer la SIDI et ses interventions.....	44
Hocine Tandjaoui, Caisse des Dépôts et Consignations.....	45
Conclusion.....	48
Verbatims des quatre directeurs de la SIDI.....	49

Préface

Par Sylvie Bukhari-de Pontual, Présidente du CCFD-Terre Solidaire

La SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) fait partie de l'« Ensemble TERRE SOLIDAIRE », projet global porté et promu par le CCFD-Terre Solidaire pour travailler par le biais de différents leviers d'action avec ses partenaires, organisations des sociétés civiles du Sud, à inventer et faire vivre des modèles de sociétés solidaires, justes et écologiquement responsables. Pourquoi ? Pour accompagner les populations les plus vulnérables, les plus pauvres, celles qu'on oublie, qui sont exclues.

Dans l'un de ses quatre champs thématiques prioritaires, celui de la justice économique, le CCFD-Terre Solidaire a ainsi assigné à la SIDI la mission d'agir pour le développement d'une économie sociale et solidaire et d'une finance solidaire. À cette fin, la SIDI permet aux populations vulnérables d'accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins. Partant de la demande de ses partenaires, institutions de microfinance (IMF), organisations de producteurs (OP) et entreprises agricoles, la SIDI a progressivement élaboré son propre modèle, enraciné dans sa lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion des plus démunis, pour être un partenaire financier patient, résilient et dans la durée.

Le CCFD-Terre-Solidaire, a également conçu la SIDI, comme une actrice à part entière de la société civile française qui encourage des milliers de citoyens à affecter une partie de leur épargne pour soutenir une entreprise appuyant une transition écologique et sociale pour l'ensemble des acteurs concernés.

Le soutien résolu et constant dès l'origine par des congrégations religieuses a permis d'orienter, consolider et pérenniser l'action de la SIDI, notamment en permettant un accompagnement des partenaires en difficultés par la couverture des risques dans les zones particulièrement fragiles (FID et Fondation Actes), ou encore en partageant avec le CCFD-Terre Solidaire la gouvernance (société en commandite) pour le maintien de la mission sociale, solidaire, de la SIDI.

Comment ne pas saluer ici le partenariat avec le Crédit Coopératif qui a permis au CCFD-Terre Solidaire non seulement de démarrer il y a 40 ans la création de la SIDI, mais aussi de devenir la première ONG française engagée dans la promotion de la finance éthique, solidaire et de partage (FCP « Faim et Développement », premier fonds éthique et de partage en Europe). Progressivement, c'est toute une gamme de produits de finance solidaire qui a ainsi vu le jour.

La crédibilité et l'expertise de la SIDI ont permis de mobiliser au fil des années des effets de leviers importants pour soutenir ses partenaires auprès des financeurs institutionnels du développement comme l'Agence française du développement (AFD), la PROPARGO, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), et d'autres avec des mécanismes continentaux comme PROFUND, La-CIF, SICSA, FEFISOL I et II, etc.

Oui, aujourd'hui plus que jamais, l'outil SIDI, pilier de la finance solidaire, est et demeure pertinent. La SIDI permet en effet au CCFD-Terre Solidaire de compléter son champ d'intervention en étendant son réseau de partenaires et en développant son plaidoyer pour une économie et une finance juste et inclusive. Par son exemple même, la SIDI montre qu'une autre économie, une autre finance sont possibles car l'utilisation de l'argent - et non pas uniquement ses revenus - devient un moteur de l'action de solidarité internationale et de justice économique, sociale et environnementale.



Présentation de la SIDI

Créée en 1983 par le CCFD-Terre Solidaire, la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement) est une société pionnière de la finance solidaire en France. Elle finance et accompagne des acteurs économiques dans les pays du Sud, à travers des partenariats innovants et durables, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et le plus souvent exclues des circuits financiers classiques, notamment en milieu rural. La SIDI vise ainsi à lutter contre les inégalités économiques et la pauvreté, tout en relevant les défis liés aux changements climatiques.

La SIDI tisse des partenariats, principalement en milieu rural en Afrique, au Proche Orient et en Amérique latine, avec des acteurs économiques locaux œuvrant dans les secteurs de l'inclusion financière et des chaînes de valeur agricoles. Elle les finance et accompagne sur le long terme afin de soutenir leur développement et de favoriser leur autonomisation.

La SIDI vise avant tout une forte additionnalité et un impact social et environnemental élevé, en contrepartie d'un niveau de risque assumé et d'un rendement financier attendu sur le moyen-long terme.

Grâce à ses ressources solidaires et de long terme, la SIDI peut proposer une offre complète de services adaptés aux besoins de ses partenaires. Ces ressources sont assurées par les actionnaires fondateurs de la SIDI, CCFD-Terre Solidaire et congrégations religieuses, mais également par l'engagement de milliers de citoyens qui souhaitent utiliser le pouvoir d'agir dont ils disposent avec leur argent en faveur d'un monde plus équitable et respectueux de l'environnement.

Pour mener sa mission, la SIDI s'appuie sur une équipe engagée, basée à Paris, Lomé et Kampala, soutenue par des consultants bénévoles experts à ses côtés, qui met en œuvre son offre de financements (capital, dette, garantie), d'accompagnement (assistance technique, coaching...) et participe activement à la gouvernance des organisations en vue d'améliorer leurs pratiques sociales et environnementales.

La SIDI, 40 ans d'innovations au service du développement

Création du Comité Catholique Contre la Faim (CCF)

En 1961, le Pape Jean XXIII profitait de la création de la FAO, l'agence des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour exhorter les chrétiens à une solidarité plus active avec les pays du « Tiers-Monde ». Répondant à l'appel, la Conférence des évêques de France et plusieurs mouvements et services d'Église décidaient de créer une association, le Comité Catholique contre la Faim (CCF).

Dès sa fondation, le projet du CCF fut marqué par la pensée d'économistes chrétiens tels que le père Louis-Joseph Lebret ou François Perroux, selon laquelle « le social et l'économique ne peuvent être séparés » : il ne suffit pas pour eux de corriger a posteriori les déséquilibres économiques, mais de penser « un régime économique intégralement social », au service « de tout l'Homme et de tous les hommes ».

Cette ambition a conduit le CCF à intégrer dès 1964 la notion de développement dans son sigle : le CCFD¹ passait ainsi du combat pour lutter contre la faim dans le monde à la prise en compte du développement global de la personne humaine, dans une vision élargie pour saisir la réalité complexe de la pauvreté. La pauvreté n'est ainsi plus vue que comme une simple faiblesse des revenus, mais comme un état de soumission aux aléas, de privation des capacités élémentaires. Dans cette optique, lutter contre la faim et aider au développement, c'est promouvoir un processus d'expansion des libertés réelles, c'est lutter contre l'exclusion économique, financière et sociale, c'est contribuer à réduire la vulnérabilité des populations aux risques et aux chocs qui aggravent leur pauvreté.

Cette lutte engagée en 1961 se poursuit aujourd'hui, toujours selon ce principe de « subsidiarité » qui consiste à accompagner les populations qui souffrent, et non à se substituer à elles, afin qu'elles développent leurs capacités créatrices en toute autonomie, localement. Ambition démesurée peut-être, poursuite d'un idéal sûrement, auquel s'agrègent des solidarités nouvelles, des compagnons de route qui raffermissent l'engagement, et confortent les raisons et les moyens pour continuer à avancer. C'est dans l'histoire de ce cheminement et de ses acteurs, avec ses détours, ses déconvenues et ses succès, que s'inscrivent les 40 années d'activité de la SIDI.

¹ Nommé CCFD-Terre Solidaire depuis 2008

Écouter les signes des temps

Dans ce contexte, le concept de finance solidaire naît au CCFD en 1983 par la conjonction de deux phénomènes apparus à la fin des années 1970 auxquels il a été associé : la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud et le mouvement Solidarność en Pologne.

En 1978, une campagne intitulée « votre banque et l'apartheid » est lancée, qui consiste à interroger les banques sur leurs liens financiers avec le pays et, suivant leur réponse, à boycotter celles qui y sont associées. Les congrégations religieuses qui se sont engagées à la suite du CCFD dans ce mouvement découvrent que toutes les banques sont présentes en Afrique du Sud. Le boycott est donc impossible, sauf à sortir complètement du système bancaire. Elles demandent alors au CCFD d'imaginer la création d'un fonds qui pourrait correspondre aux valeurs portées par l'association. Il s'agirait de passer d'une réaction de dénonciation, voire de boycott, à une proposition concrète répondant au souci de cohérence financière. Cette interpellation entre en résonance avec la réflexion du CCFD sur la manière d'appuyer efficacement les besoins nouveaux de ses partenaires, et sur le principe d'une épargne au service du développement.

En parallèle, face à la loi martiale décrétée en Pologne en 1981 par le général Jaruzelski en réaction aux difficultés économiques et au mouvement Solidarność, le CCFD commence à organiser des convois de transport de vivres vers la Pologne, en lien avec l'Église locale. C'est de cette relation que va naître progressivement l'idée d'aider, par des prêts et des investissements – et non plus seulement par des dons –, les Polonais à développer un espace économique libre et privé. Pour être accepté du gouvernement polonais, l'organisme qui pourrait accorder des financements ne doit pas être confessionnel.

Le CCFD définit les principes qui doivent guider tant sa recherche de financements que l'usage des fonds aux bénéficiaires : s'éloigner de la culture du don lorsque l'on finance des projets de nature économique, considérer l'argent distribué comme vecteur d'une solidarité concrète, ne pas considérer la performance financière comme un objectif en soi, tout en protégeant la pérennité des ressources et la viabilité des investissements.

C'est sur ces principes que s' imagine au même moment la création du véhicule financier conçu pour permettre au CCFD d'accroître la collecte de fonds, le FCP² Faim et Développement, premier Fonds Solidaire de partage européen, remarquable intuition de ses fondateurs.

En 1983, du soutien aux polonais naît ainsi une société d'investissement, la SIDI (Société d'Investissement pour le Développement International³), et de la lutte contre l'argent de l'apartheid, le fonds « Faim et Développement ».

Création du FCP Faim et Développement

Devant la frilosité des banques à entrer dans l'aventure de la « finance solidaire », le seul établissement qui accepte de s'engager est le Crédit Coopératif. Celui-ci aide à la définition du fonds et sa filiale (Ecofi Investissements) en assure toujours la gestion conformément aux exigences éthiques du CCFD. Le Crédit Coopératif est l'un des piliers de l'édifice, d'ailleurs représenté au Conseil de Surveillance de la SIDI : c'est un compagnon de route impliqué et fidèle.

Le FCP Faim et Développement permet, grâce à son succès immédiat auprès des Congrégations et des militants du CCFD de financer durablement le capital de la SIDI. En effet, s'ajoute aux règles éthiques d'allocation des investissements, le principe, absolument nouveau à l'époque, du partage des résultats. Le souscripteur accepte de limiter ses revenus et affecte de façon volontaire une partie de sa rémunération au développement des projets solidaires portés par la SIDI. Plus tard il couvrira plutôt ses frais de fonctionnement, puisque la SIDI ne peut que très partiellement les financer par ses propres revenus, sauf à imposer des frais prohibitifs aux projets qu'elle finance.

Les congrégations religieuses sont un autre pilier de l'édifice. Comme l'écrit remarquablement Geneviève Guenard, sœur Auxiliatrice, l'une des congrégations fondatrices de la SIDI et inspiratrices du FCP Faim et Développement, « l'engagement solidaire n'est qu'une autre manière de vivre le vœu de pauvreté ». Les congrégations jouent un rôle déterminant lors de la création du FCP Faim & Développement et dans son succès inattendu, les souscriptions atteignant plus de 10 millions de francs en un peu plus d'un mois, assurant ainsi la pérennité et la légitimation de la démarche. Présentes lors de la création de la SIDI en 1983, les congrégations accompagnent la SIDI depuis l'origine, la soutiennent dans les moments difficiles, y compris par leur présence dans les instances de pilotage de la SIDI aux côtés des représentants du CCFD-Terre solidaire. Elles demeurent les veilleuses vigilantes du respect du projet et de la mission sociale.

² Fonds Commun de Placement

³ Devenue en 2002 Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement

Geneviève Guenard – Sœur Auxiliatrices

« **Nous sommes tous les héritiers de Nelson Mandela** ». C'est par cette phrase que Michaël Brandt, partenaire de la SIDI en Afrique du Sud, me retournait mes condoléances après son décès. Il m'invitait ainsi à réaliser l'engagement que nous vivions ensemble, partenaires de la SIDI, CCFD-Terre Solidaire, Congrégations et tous les actionnaires, pour un monde plus juste et solidaire. Cette phrase me poursuit aujourd'hui.

Comme congrégation religieuse nous nous sommes engagées, comme beaucoup d'autres, dès le début dans la SIDI. Nous ne savions pas alors jusqu'où cette aventure allait nous conduire. Nous voulions soutenir un autre mode d'engagement pour un monde solidaire par l'investissement économique.

Depuis cet engagement n'a cessé de croître. Comme la majorité des congrégations nous diminuons en nombre. Notre patrimoine, constitué par la mise en commun de nos biens, de nos salaires, est devenu supérieur aux besoins qui sont les nôtres pour la vie des sœurs. **Nous engager pour mettre à la disposition de partenaires du Sud, par l'intermédiaire de la SIDI, les finances que nous pouvions libérer est pour nous le prolongement direct de notre mission : « Aider ceux qu'on oublie, qui sont exclus. »**

Nous engager avec la SIDI dans cette chaîne de solidarité qui va du nord au sud et réciproquement c'est construire ce monde solidaire, où chacun peut trouver sa place, en luttant contre cette exclusion économique qui rend les pauvres plus pauvres et les riches plus riches. C'est chercher à construire la paix. « Nous sommes tous les héritiers de Nelson Mandela ».

Soutien de la SIDI aux projets

Comment concevoir concrètement un modèle d'entreprise qui conjugue solidarité sociale et viabilité économique ? Comment faire en sorte que la finance et l'économie répondent aux besoins de tous, et en priorité à ceux des populations vulnérables ? En créant la SIDI comme société d'investissement solidaire, le CCFD-Terre Solidaire souhaite apporter une réponse concrète à cette problématique et contribuer à l'émergence d'une économie plus équilibrée et inclusive dans les pays en développement. « Favoriser la coopération avec différents pays étrangers en s'associant localement à des sociétés ou des coopératives œuvrant dans une perspective de développement auto-centré », telle est la vocation de la SIDI, inscrite dans ses premiers statuts, claire dans son énoncé, mais ô combien complexe dans sa mise en œuvre.

Deux hommes parmi de nombreux autres acteurs y œuvrent dès la définition du projet : Gabriel Marc, Président du CCFD, chrétien engagé pour la justice sociale, contribue à décliner l'éthique et les principes du partenariat CCFD appliqués au domaine économique, mais également à trouver les ressources pour financer la SIDI.

Jean Paul Vigier, chargé de mission au département des projets internationaux du CCFD, est quant à lui responsable de la mise en œuvre concrète, et devient le premier Président du Directoire de la SIDI.

En Pologne, les ambitions de l'épiscopat polonais et surtout du syndicat Solidarność sont immenses : changer la société à partir des lieux de production en promouvant l'autogestion. Si comme l'écrivait Charles Gide, penseur du christianisme social, « c'est par la porte de l'utopie que l'on entre dans la réalité bienfaitrice », ces ambitions se heurtent à l'inertie volontaire de l'administration polonaise, peu encline à laisser émerger ces trublions de l'ordre établi. Devant ces contraintes, la SIDI renonce à un certain nombre de projets en Pologne mais contribue néanmoins, en partenariat avec le Crédit Coopératif, à la création de Towarzystwo Inwestycji Społeczno ekonomicznyc (TISE SA), société de financement solidaire, toujours active aujourd'hui et dont le Crédit Coopératif reprendra la totalité des parts de la SIDI en 2006.



Karol Sachs, Crédit Coopératif

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Karol Sachs. Ma famille et moi arrivons en France en 1968, comme réfugiés polonais privés de notre citoyenneté. Après mon bac et des études d'urbanisme, je travaille au ministère de l'environnement, au sein duquel mon expérience avec les collectivités territoriales me fait ensuite rentrer au Crédit Coopératif.

Je suis aussi cofondateur de « Solidarité France Pologne », une association créée en octobre 1980, pour soutenir le mouvement Solidarność et ses efforts de bâtir une « nouvelle Pologne ». Fin 81, lorsque le général Jaruzelski décrète l'état d'urgence, la CEE de l'époque choisit de répondre à la situation de disette, allouant pour la première fois 50% du budget prévu à des ONG. Or, l'Église Catholique était la seule organisation disposant des moyens d'agir et non compromise avec le pouvoir. Avec le budget de la CEE, elle a chargé le CCFD d'organiser des convois humanitaires. J'ai donc collaboré étroitement avec le CCFD.

C'est ainsi que nous avons fait connaissance avec le président du CCFD, Gabriel Marc, ainsi qu'avec Jean-Paul Vigier, le futur fondateur de la SIDI qui coordonnait l'organisation des convois, avec lequel une amitié combattante s'est tissée.

Justement, comment le Crédit Coopératif a-t-il rejoint l'aventure de la création de la SIDI ?

Dès mon arrivée au Crédit Coopératif en 1982, Jean-Paul Vigier m'a présenté un projet porté par des congrégations religieuses, qui voulaient affecter leur épargne au financement du retour des immigrés dans leur pays, qui étaient particulièrement touchés par les vagues de licenciement dues au deuxième choc pétrolier. Elles souhaitaient à la fois sécuriser leur épargne, pour assurer la retraite des sœurs ; et financer les projets économiques de ces populations dans leur pays de retour.

Face à l'apparente contradiction entre ces deux enjeux, le financement des projets étant risqué, **nous avons eu l'idée au Crédit Coopératif de proposer aux sœurs la création d'un FCP classique, mais dont les éventuels surplus de rendement (au-delà de l'inflation) seraient affectés comme don au CCFD. Le CCFD utiliserait alors ces revenus pour financer les activités d'une SIDI qui était déjà en gestation de son côté ! Ainsi est né « Faim & Développement ».**



Ce fut une grande nouveauté en France et en Europe ! « Faim & Développement » a connu un réel succès, auprès des congrégations certes, mais aussi auprès du grand public, dépassant nos attentes. **Cela a montré qu'il existait une demande pour une finance solidaire.**

Cette idée d'une « épargne solidaire » a cheminé au sein de la banque, qui est devenue un acteur majeur de ce qu'on appelle désormais la finance solidaire, voire la finance à impact. Les sœurs et le Crédit Coopératif avaient en effet démontré que l'usage de l'argent, et non pas uniquement ce qu'il rapporte, peut devenir un moteur de l'action, de développement, et de justice sociale.

Afin de concrétiser le démarrage des opérations de la SIDI, le Directoire démarre en parallèle de ces tentatives polonaises un projet d'appui à un groupe de travailleurs immigrés marocains souhaitant développer au Maroc une coopérative de menuiserie leur permettant de créer des emplois, y compris pour revenir travailler au pays. En 1984, la société « El Amal » est ainsi constituée dans laquelle la SIDI investit, ce qui permet de démarrer les travaux de construction de l'atelier. Dès 1986 cette coopérative sera légèrement profitable et emploiera 60 personnes.

Dans le prolongement de cette expérience, la SIDI investit durant ces premières années dans une usine de peinture au Maroc, puis dans une agence de voyages alternatifs en Turquie, ou encore dans une boulangerie industrielle au Cap-Vert.

Forte de ces expériences et face aux premières difficultés de projets de capital-risque avortés, la SIDI explore rapidement l'idée de créer de « Sociétés Locales d'Investissement » (SLI). En nouant des partenariats locaux, la SIDI peut élargir ses possibilités d'intervention et constituer ainsi des pôles de développement, relais et renforts de sa propre action. En outre, en recherchant des synergies avec les systèmes bancaires locaux et les organismes officiels des différents états, la SIDI confère par son investissement une certaine légitimité aux projets, les rendant « acceptables » au regard des critères de risques habituels.

S'en suit un fort développement de l'activité selon les opportunités, au Maroc, au Sénégal, à Madagascar, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Chili et en Uruguay, en Thaïlande, au Laos et au Vietnam. Toutes les Sociétés Locales d'Investissement ne trouveront pas les ressources financières locales indispensables à leur consolidation et à leur croissance, mais on peut retenir de beaux succès parmi lesquels au Chili où INDES SA est une importante société de crédit-bail⁴, ou encore à Madagascar

⁴ Dont la SIDI est sortie en 2016

avec la SIPEM Banque, devenue une banque de plein exercice pour les très petites entreprises.

Le retour sur cette période d'investissements directs dans les très petites entreprises, puis au travers de Sociétés Locales d'Investissements est riche d'enseignements : ces investissements risqués, de faible montant, à la rentabilité incertaine, aux coûts opérationnels élevés, ont fragilisé l'outil lui-même. Ils confirment toutefois l'intuition de ses fondateurs : les années d'expérimentation concrètes ont été fondatrices et extraordinairement fécondes quant à la clarification des principes et des valeurs qui structureront ensuite l'action du CCFD et de la SIDI, quant à la mise en place de ressources de financement originales et durables pour l'émergence et le développement d'un tissu économique local.

SIPEM

Comment SIPEM a croisé le chemin de la SIDI ?

Créée en 1990 par la SIDI et l'Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar, SIPEM est une pionnière dans le Secteur de la Microfinance à Madagascar. En 2014, SIPEM a obtenu la licence bancaire de plein exercice et est devenue SIPEM Banque. SIPEM Banque peut désormais s'appuyer sur un réseau de 29 agences couvrant toutes les principales villes de Madagascar et servant plus de 40 000 clients dont 51% de femmes.

SIDI a toujours accompagné SIPEM Banque et l'a supporté à chacune de ses grandes étapes de développement depuis le début des années 1990 : de la participation au capital dans les micros et petites entreprises en passant par la mise en place de fonds de garantie pour les prêts bancaires, l'octroi de prêts aux micros et petites entreprises, puis la collecte de l'épargne, le développement des services, jusqu'à la banque territoriale de plein exercice.

Au-delà de nos deux institutions, SIDI et SIPEM Banque ont bénéficié à plein de l'excellente relation de ses dirigeants respectifs empreinte de confiance et de l'envie de soutenir les entreprises à Madagascar, leur impact socio-économique, leurs emplois, les employés et leurs familles. SIPEM Banque est le partenaire bancaire durable de Nutrizaza et Vahatra, deux partenaires de la SIDI, et le lien capitalistique de SIDI avec ces deux entités en font des clients singuliers qui partagent les mêmes valeurs.



Quel a été selon vous l'appui décisif de la SIDI dans ce partenariat ?

Le soutien de partenaire financier au long court et patient a joué un rôle déterminant dans la croissance de SIPEM Banque. La SIDI a facilité et pu crédibiliser la démarche fructueuse de SIPEM Banque dans la recherche de « bailleurs » permettant le refinancement de ses opérations à moyen terme. Enfin, la SIDI a toujours apporté un soutien technique direct grâce à la compétence de ses équipes ou via la mobilisation de fonds et a ainsi rendu possible la conduite de projets structurants et stratégiques déterminants dans la trajectoire de SIPEM Banque.

Avez-vous une adresse à faire aux 2000 actionnaires qui ont permis à la SIDI d'appuyer SIPEM ?

Le support des actionnaires de la SIDI dans la durée avec patience et résilience est la clé du succès passé de l'aventure de SIPEM Banque, ses équipes et ses clients. C'est aussi un gage de succès futur pour nos nouvelles ambitions qui vont se dessiner autour de notre nouveau plan stratégique 2024-2027 auquel la SIDI va contribuer fortement. Nous comptons pouvoir bénéficier de la stabilité, du sérieux et de l'image de la SIDI dans un environnement qui évolue au plan socio-économique et environnemental à Madagascar.

Benoit Sarraute, Directeur Général

L'émergence des partenariats

Au milieu des années 90, la SIDI abandonne progressivement la voie de l'investissement direct et des SLI pour développer en effet ce qui sera au cours des années suivantes un axe important de sa nouvelle orientation, une culture de partenariats proche de celle du CCFD-Terre Solidaire : s'associer pour faire face aux risques, s'enrichir de la créativité, des expériences et des savoir-faire des partenaires, élargir l'horizon et les moyens des interventions.

Le choix de la microfinance

Dans ses principes, la microfinance apparaît comme la panacée, puisqu'il s'agit d'offrir des services financiers aux pauvres, souvent solidaires de leurs engagements à travers des groupements, et en s'appuyant sur des communautés locales riches de leur capital social. Échelle locale, rapports de proximité, petits montants : la microfinance

apparaît comme le moyen passe-partout pour lutter contre l'exclusion sociale et financière et pour fournir des capacités aux plus défavorisés.

Pourtant, les dérives de ce modèle universel sont réelles. La multiplication des acteurs et la concurrence exacerbée qu'elles provoquent conduisent à un risque de surendettement des emprunteurs et au délitement des liens de solidarité. L'appétit de rendement de certains fonds d'investissement et leurs exigences de rentabilité à l'égard des IMF sont de véritables pousse-au-crime car elles les incitent à mettre en œuvre des politiques de taux usuraires et des pratiques de recouvrement coercitives. Enfin, les déficiences dans la gouvernance de certaines institutions sont affligeantes, tout comme l'affairisme de quelques dirigeants ou la corruption de certains agents de crédit.

Il est donc légitime d'en préciser les enjeux. La microfinance au service de qui ? Contribue-t-elle réellement à lutter contre la pauvreté ? Touche-t-elle seulement les plus démunis ? Comment allier durablement performance sociale et performance financière ? Ce sont tous ces nouveaux défis que la SIDI décide dès lors d'aborder avec éthique, rigueur et professionnalisme.

Jean-Pierre Barbier, Agence Française de Développement

Je n'ai pas connu la création de la Sidi en 1983 car je n'ai intégré l'AFD qu'en 1985. Mais j'ai quelques souvenirs de Jean-Paul Vigier qui animait cette initiative du CCFD. À l'époque, la Sidi finançait des PME et des TPE en Afrique notamment.

De mon côté, je travaillais à la fin des années 80 avec Maria Nowak⁵ qui avait noué un contact en 1985 avec Muhammad Yunus, fondateur et président de la Grameen Bank. Nous avons invité Muhammad Yunus à l'AFD à Paris en 1986, avons organisé une visite de celui-ci en Afrique et financé la visite de deux responsables africains (burkinabé et malien) pour visiter la Grameen Bank. Ces opérations, menées sur la période 1987-1990 ont lancé l'activité microfinance de l'AFD.

Je pense que Maria Novak a convaincu la SIDI de s'engager dans la microfinance, et pour accompagner cet engagement l'AFD est entrée au capital de la SIDI en 1992. Marie-France L'Héritau a été désignée pour représenter l'AFD au Conseil de Surveillance de la SIDI. C'est l'époque où j'ai succédé à Maria Nowak à la Direction des Politiques et Etudes. Je suivais donc la SIDI, via notre représentante, Marie-France L'Héritau qui appartenait à cette direction.

⁵ Alors salariée de l'AFD, Maria Nowak fonde en 1989 l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)



Pendant toute la période suivante 1985-2010 (mon année de départ en retraite), où j'ai notamment été directeur Afrique à l'AFD, je suis resté en contact constant avec le Directeur de la SIDI. Nous évoquions souvent ensemble les possibilités pour l'AFD d'appuyer par des prêts concessionnels l'activité de la SIDI. Comme, pour des raisons de risques de conflits d'intérêt, l'AFD a de fortes réticences à cumuler les positions d'actionnaires et de prêteur, l'AFD s'est retirée du capital de la SIDI **ce qui, ultérieurement, a permis au groupe de l'AFD (AFD et Proparco) de participer de façon active à la création et au financement du fonds FEFISOL.**

Le modèle de la SIDI : répondre à la demande

La SIDI n'est pas un opérateur technique de la microfinance mettant en œuvre les ressources de bailleurs de fonds, sur des programmes et selon les normes qu'eux-mêmes ont définis. Consciente des limites et parfois des dérives de la microfinance, la SIDI a progressivement élaboré son propre modèle, enraciné dans sa lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion des plus démunis, en liaison étroite avec le CCFD-Terre Solidaire. Modèle singulier, construit brique à brique au fil des expériences et qui se distingue des standards promus par le courant néo-libéral de certaines agences internationales et de certains fonds spécialisés. En effet la SIDI n'a pas de structure d'intervention préétablie, pas d'offre standardisée de services, pas de ratios financiers coercitifs, mais une approche différenciée selon les contextes, qui considère que la viabilité financière est indissociable de la viabilité sociale et institutionnelle. La SIDI opère ainsi un renversement de perspective en partant de la demande de ses partenaires.

Le modèle en action

Ainsi la SIDI prend le temps de bien identifier les partenaires, elle privilégie la prise de participation au capital, elle les accompagne dans la durée, elle mesure leur performance sociale et environnementale. Elle cherche aussi à savoir se désengager des partenariats dès lors que son appui n'est plus pertinent. Acteur de développement, acteur patient, la SIDI s'engage sur le long terme vis-à-vis de ses partenaires et partage les risques avec eux, ce qui implique un accompagnement continu afin de créer les conditions de leur autonomie opérationnelle et institutionnelle. Cet accompagnement permet aussi d'éviter les sorties de route et de s'assurer du respect de la mission.



Banco Codesarrollo

Nous qui travaillons à la Banco Codesarrollo célébrons avec joie, enthousiasme et gratitude le 40ème anniversaire de la SIDI, une organisation avec laquelle **nous partageons l'objectif de travailler ensemble pour les populations exclues de leurs droits sociaux, du développement économique et du système financier.**

Nous sommes fiers de compter la SIDI parmi nos actionnaires importants.

Banco Codesarrollo est une institution financière qui promeut la finance avec une vision éthique, sociale et environnementale, en contribuant à l'amélioration de l'économie et de la qualité de vie.

L'objectif est de contribuer à l'amélioration de l'économie et de la qualité de vie des personnes, des familles et des communautés dans l'économie populaire et solidaire, en vue de construire un système économique social et solidaire.

Les progrès constants de ce qui était alors la *Cooperativa de Ahorro y Crédito Desarrollo de los Pueblos* et le leadership de son président Giuseppe Tonello, nous ont permis en 2013 de rencontrer la SIDI, une organisation avec laquelle nous avons immédiatement sympathisé. Nous avons le même objectif et la même vision qu'une société et une économie plus humaines, plus équitables socialement et plus responsables sur le plan de l'environnement sont possibles.

Depuis lors, nous avons cheminé ensemble : en 2017, la SIDI est officiellement devenue actionnaire de la Banco Codesarrollo, et à partir de ce moment nous avons su collaborer dans une vision commune, où les actions collectives feraient la différence.

Aujourd'hui en 2023, l'appui de la SIDI représente un crédit de 500 000 \$ ainsi qu'une prise de participation au capital de Banco Codesarrollo à hauteur de 1 420 100 \$.

Au-delà, Codesarrollo peut compter sur son soutien et ses conseils, parmi lesquels nous soulignons la contribution de la SIDI en 2019, dans l'adaptation de notre méthodologie de mesure de notre contribution au développement social, à la réduction des écarts sociaux et à la gestion responsable de l'environnement.

Je remercie les 2000 actionnaires de la SIDI qui, par leur engagement, leur dévouement et leur confiance, soutiennent en permanence la gestion sociale qui découle de la solidarité dans le développement. **Je suis convaincu que nous continuerons à travailler ensemble avec passion et détermination pour faire de ce monde un endroit meilleur pour tous.**

Une accolade de l'Équateur

Geovanny Cardoso, Directeur Général

Identifier les partenaires. La SIDI met progressivement au point ses propres critères de sélection des institutions. C'est une part importante du travail des chargés de partenariats qui doivent opérer un diagnostic financier, économique et social. La SIDI choisit d'investir en priorité en Afrique subsaharienne et favorise une approche en alliance avec d'autres opérateurs. Elle a également souvent été amenée dans son histoire à appuyer les partenaires du CCFD-Terre Solidaire engagés dans la création de projets de microfinance, pour les pérenniser.

Au cours des dernières années, la SIDI a infléchi sa politique de croissance du portefeuille en favorisant la consolidation de ses partenaires, en limitant la dispersion géographique de ses investissements et en recherchant les synergies locales par le ciblage d'institutions de nature différente mais complémentaires. Afin d'élargir l'impact de ses investissements, la SIDI intervient dès que possible au niveau de structures dites « de second niveau » qui refinancent les institutions de microfinance ou filières agricoles locales.

La SIDI n'avait jamais décentralisé son action en créant des entités locales, sous forme de bureau ou de filiale. L'opportunité se présente en 2019 lorsque l'actionnaire norvégien majoritaire de SMF EA (Stromme Microfinance East Africa) décide de céder la société. La SIDI la connaissait bien, possédant déjà 10% du capital et étant membre de son conseil d'administration. Connaissant son sérieux et son importance dans le tissu local, elle choisit donc de la racheter. Faîtière de refinancement, l'entreprise renommée pour l'occasion Soluti Finance East Africa est présente dans trois pays d'Afrique de l'Est (Ouganda, Tanzanie, Kenya). Soluti finance et accompagne les organisations de microfinance et les organisations de producteurs des zones rurales pauvres. C'est un saut important et exigeant pour la SIDI : 23 partenaires, 750.000 emprunteurs, plus de 2 millions d'épargnants et 80.000 agriculteurs financés viennent ainsi grossir les rangs de ses partenaires et bénéficiaires. Forte de cette

première expérience réussie avec Soluti, la SIDI décide en 2023 d'ouvrir deux représentations, l'une à Lomé pour assurer le suivi des partenariats en Afrique de l'Ouest et notamment au Sahel, l'autre à Kampala pour l'Afrique de l'Est et australe.

Privilégier la prise de participation. Lorsqu'elle est possible, la SIDI a toujours privilégié l'entrée au capital des partenaires par rapport aux prêts ou aux garanties. Cette modalité d'action est plus engageante en termes de partage des risques, et plus incertaine quant à la rémunération du capital investi. Cette politique exige donc un suivi continu et implique, lorsque c'est possible, de participer aux conseils d'administration. Cette co-gouvernance est aussi une co-responsabilité afin de mettre en œuvre les bonnes pratiques et garantir la mission sociale de l'institution.

Lorsque la prise de participation n'est pas possible, en raison notamment de contraintes réglementaires locales, la SIDI intervient comme prêteur ou garant. La SIDI pratique une politique de taux « juste ». Concrètement, elle cherche à couvrir ses coûts, le risque commercial et lorsque c'est nécessaire, le risque de change, une part significative du portefeuille de crédit étant réalisée en monnaie locale. L'objectif est d'accompagner les partenaires dans leur développement jusqu'à ce qu'ils puissent accéder à d'autres financements.

Enfin, lorsque la garantie de la SIDI peut permettre au partenaire d'obtenir un financement auprès d'acteurs locaux, ou lorsque le contexte réglementaire lui interdit de s'endetter auprès d'investisseurs non-résidents, la SIDI peut monter un mécanisme de garantie avec une banque locale, voire une grande banque internationale. La mise en place de garantie permet le plus souvent d'éviter les risques de change, de convertibilité et de transfert des fonds. Elle facilite enfin les liens entre le partenaire et le réseau bancaire local.

Financiera FDL

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Julio Flores, Directeur Général de Financiera FDL.

Financiera FDL est une institution qui se consacre à la fourniture de services financiers aux micro, petites et moyennes entreprises des secteurs ruraux et urbains du Nicaragua. Créée il y a 30 ans, en 1993, par les fondateurs de l'Institut Nitlapan de l'Université jésuite d'Amérique centrale, elle a acquis son propre statut juridique en 1998 et s'est spécialisée dans la microfinance, principalement dans le secteur rural. En 2016, elle est devenue une Financiera, régulée par la Superintendance des Banques.

Comment FDL a-t-elle croisé le chemin de la SIDI ?

Au début des années 2000, la SIDI a appuyé la création et le développement du Forum de Finance Rurale d'Amérique Latine et des Caraïbes, où FDL était un acteur important, représentant l'Amérique Centrale. C'est là que nous avons découvert la mission et le travail de la SIDI.

Selon vous, quel a été l'appui déterminant apporté par la SIDI dans ce partenariat ?

La SIDI en tant qu'actionnaire de FDL a contribué de manière décisive à la capitalisation de FDL en période de pertes financières, issues de la crise politico-sociale de 2018 et 2019. Cela nous a permis, avec d'autres actionnaires, de remplacer les pertes, de surmonter la crise et de continuer à opérer.

Quel message souhaitez-vous adresser aux 2000 actionnaires qui ont permis à la SIDI de soutenir FDL ?

Aux actionnaires de la SIDI, merci de croire et d'apporter leurs ressources à une institution qui fait un travail formidable, reliant le Nord et le Sud, pour soutenir le développement de communautés et de familles dans différents pays pauvres du monde.

Julio Flores, Directeur Général

Accompagner sur la durée, jusqu'à ce que les partenaires soient autonomes. Des missions régulières d'assistance technique, de même que la présence de la SIDI au sein des conseils d'administration et souvent dans d'autres structures de gouvernance, comités des risques ou de gestion, sont les moyens privilégiés pour orienter, piloter et éviter les sorties de route. Les chargés de partenariats aidés par une vingtaine de professionnels bénévoles, le plus souvent issus du secteur bancaire, accomplissent ces activités, conçues par la SIDI comme indissociables de son engagement financier. Aide à la gestion comptable, à la mise en place de systèmes de gestion, d'outils de reporting, à l'élaboration des budgets et des plans d'actions, suivi du portefeuille et gestion des impayés, aide technique aussi, le champ de l'accompagnement n'a cessé de s'élargir et de se complexifier, notamment lorsque la SIDI étendra ses interventions aux organisations de producteurs et insérera dans son projet la dimension de la transition écologique et sociale. L'accompagnement est donc coûteux en temps

et en argent. Aux efforts des équipes de la SIDI, financés par le CCFD-Terre Solidaire grâce au FCP « Faim et Développement », se joindront à partir de 2011 les facilités techniques importantes du Fonds FEFISOL, deux millions d'euros abondés par la Banque Européenne d'Investissements et l'outil d'investissement de l'Agence Française de Développement (AFD), la PROPARCO. La création par la SIDI de la Fondation ACTES en 2017 sous l'égide de la Fondation Terre Solidaire et les subventions reçues d'organismes comme l'AFD complètent le dispositif.

Pour compléter son approche globale d'accompagnement des partenaires sur le continent africain, la SIDI décide dès décembre 1995 d'accompagner la création du premier réseau continental dédié au secteur de la Microfinance sous la forme d'une association internationale à but non lucratif, de droit africain. Dénommé « réseau MAIN (Microfinance African Institutions Network) », il représente aujourd'hui une dynamique de formation professionnelle et d'échanges pour plus de 125 membres dans 23 pays d'Afrique.

Evaluer les résultats. C'est en participant à la gouvernance de ses partenaires et en les accompagnant que la SIDI aide, promeut et contrôle que les institutions remplissent leur mission à l'égard des exclus, qu'ils distribuent des produits et des services adaptés, qu'ils contribuent à l'amélioration de leur patrimoine et de leurs conditions de vie.

En 2017 la SIDI commande ainsi une étude afin de mesurer l'impact des groupes d'épargne-crédit informels, les MUSO (mutuelles de solidarité) au Burkina Faso et en RDC. L'étude se centre sur les membres des MUSO, notamment l'évolution de leur vulnérabilité et de leur capital social, et sur les communautés comme facteurs d'inclusion sociale, de développement humain et de promotion du bien commun. Elle relève notamment que la MUSO a eu un effet positif sur la couverture des besoins fondamentaux (sécurité alimentaire et santé) des membres. Les femmes sont très présentes dans la gouvernance des MUSO ce qui réduit les cas d'isolement et augmente leur rôle dans les décisions prises au sein du ménage. L'étude révèle aussi des pratiques différentes selon les régions, avec des relations plus économiques au Burkina Faso et un rôle principalement social pour les membres de MUSO au Nord Kivu (zone d'insécurité importante). Ces pratiques démontrent que la MUSO est un outil financier à part entière, qui favorise en outre l'apprentissage de la gouvernance, la solidarité et la démocratie entre ses membres.



Daman

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Judeh Jamal, le Directeur Général de Daman, je suis ingénieur agronome et titulaire d'un MBA de la North Western University, marié et père de trois enfants, je vis à Jérusalem-Est, en Palestine.

Comment Daman est-elle entrée en contact avec la SIDI ?

La SIDI est le parrain de Daman. Elle travaillait depuis longtemps avec ACAD Finance et ASALA, et eut l'idée d'un fonds de garantie en 2008 après les guerres contre Gaza et l'arrêt des activités des IMF dans cette région à haut risque.

Aujourd'hui encore Daman apprécie l'importance de ce partenariat car la SIDI, la fondation ACTES et le CCFD-Terre Solidaire continuent à soutenir Daman.

Quel a été selon vous l'appui décisif de la SIDI dans ce partenariat ?

Le soutien décisif vient du vrai partenariat, qui comprend le vrai sens de la solidarité et qui comprend bien sûr le soutien financier et technique. Le partenariat SIDI et Daman c'est plus qu'un bailleur de fonds et un bénéficiaire, merci aux 2000 actionnaires de la SIDI qui encouragent la SIDI, ACTES et la Fondation Terre Solidaire à travailler en Palestine et à aider le peuple palestinien à survivre sous toutes les mesures illégales de l'occupation israélienne.

Judeh Jamal, Directeur Général

Compte tenu de l'importance des actions d'accompagnement, tant au niveau de leurs objectifs que des moyens financiers engagés, FEFISOL réalise au printemps 2019 une étude d'impact spécifique sur six pays africains. Il s'agit de s'assurer que l'assistance apportée aux organisations a réellement contribué à renforcer leur pérennité, leur autonomie et les capacités de leurs membres. En premier lieu, le ciblage de l'assistance est en ligne avec les objectifs sociaux de FEFISOL, avec une majorité de clients situés dans des pays les moins développés de l'Afrique subsaharienne, agissant en milieu rural. En outre, les appuis ont concerné en quasi-totalité des institutions présentant des fragilités, qui ont apprécié l'adaptation de l'offre à leurs besoins, et ont pu mesurer des changements posi-

tifs et durables de leurs pratiques. L'évaluation met enfin au jour la très bonne adéquation entre financement et assistance technique : dans le cas de certaines OP, la combinaison d'un prêt de campagne et d'une assistance technique sur le département comptable a permis un renforcement de la portée, mais aussi du professionnalisme de l'OP.

Vouloir mesurer et évaluer l'impact des activités de la microfinance est complexe, la pauvreté est par nature multidimensionnelle et le choix même des indicateurs est dès l'origine questionnable sans parler de l'inexistence souvent de données fiables. Mais elle est néanmoins nécessaire, ne serait-ce que parce qu'elle fournit aux promoteurs l'occasion d'une remise en cause ou en tout cas un moyen d'auto-analyse pour faire évoluer leurs propres pratiques.

Savoir se désengager. Certaines institutions partenaires de la SIDI, d'Amérique Latine ou d'Asie notamment, ont atteint un niveau de maturité et d'autonomie qui leur permet de recourir aux financements d'établissements bancaires ou de fonds d'investissement spécialisés. Les cessions réalisées d'INDES au Chili, de Bancosol en Bolivie, de Profund et LACIF (fonds d'investissement en Amérique latine), de la TISE en Pologne ou d'AMRET au Cambodge ont permis à la SIDI de réinvestir les fonds avec les plus-values récupérées, et de renforcer son accompagnement dans des régions et des secteurs où les investisseurs sont peu enclins à prendre des risques sur le long terme, l'Afrique subsaharienne ou le milieu rural en général.

Vahatra

Pouvez-vous présenter Vahatra ?

Vahatra, créée en 2002, est une ONG qui se donne pour objectif principal l'amélioration durable des conditions de vie des familles pauvres en favorisant le développement de leur autonomie tant sur le plan financier et économique, que sanitaire et social. La cible prioritaire des actions est donc composée des familles vivant avec moins de 2 dollars par jour et par personne et répondant à des critères socio-économiques clairement établis. Afin d'atteindre notre objectif, Vahatra donne la possibilité aux familles souhaitant améliorer leur situation, de bénéficier de prêts, d'une mutuelle de santé et d'un éventuel accompagnement social.

La mise en œuvre de ces activités nécessite des partenariats avec d'autres structures ou institutions. C'est ainsi qu'un partenariat avec la Banque SIPEM, une institution soutenue par la SIDI à Madagascar, a été établi en 2023 dans le cadre d'un emprunt pour financer les crédits.



Comment Vahatra a croisé le chemin de la SIDI ?

Vahatra a eu connaissance de l'existence de la Sidi grâce à la prospection effectuée par la Chargée de Partenariats à Madagascar en 2010. Après plusieurs échanges, le partenariat a commencé en 2015 avec un apport en garantie sur un prêt contracté par Vahatra auprès d'une banque locale. Depuis, le nombre d'emprunteurs actifs a plus que doublé.

Quel a été selon vous l'appui décisif de la SIDI dans ce partenariat ?

Pour Vahatra, l'accès au crédit constitue un défi car à Madagascar les IMF ne bénéficient pas de l'appui de l'Etat, notamment sur l'accès au refinancement. L'appui financier de la Sidi nous a donc permis de développer les portefeuilles de crédits. Sur le plan technique, la SIDI nous a offert son accompagnement qui nous a permis de définir le futur modèle institutionnel de Vahatra et de réaliser les processus de demande d'agrément et de transformation institutionnelle de l'organisation. Cette demande est actuellement en cours. Nous sommes aussi soutenus par la SIDI depuis 2022 dans le cadre de la sélection et de la mise en place d'un nouveau SIG destiné à améliorer la gestion de nos portefeuilles de crédit.

Avez-vous une adresse à faire aux 2000 actionnaires qui ont permis à la SIDI d'appuyer Vahatra ?

Nous tenons sincèrement à remercier la Sidi pour sa confiance et son professionnalisme qui nous a permis de développer nos activités et notre savoir-faire. La présence de la Sidi à notre côté depuis huit ans constitue un gage qui nous a ouvert la porte à d'autres investisseurs.

La prochaine étape de notre partenariat sera l'entrée de la Sidi au capital de la société en cours de constitution validée par nos administrateurs respectifs. La vocation sociale, solidaire et environnementale de la Sidi nous a motivé à aller encore plus loin pour un développement durable.

Julio Vahatriniaina, Directeur Exécutif

Handwritten notes and a table on a piece of paper. The table has columns for 'Date', 'Description', 'Montant', and 'Solde'. The text 'MONTANT EN CASH (CASH RECEIVED)' is visible. There are several handwritten entries in the table, including dates like '10/01/2018' and amounts like '10000'.

A ledger book with a grid of handwritten entries. The columns are labeled 'Date', 'Description', 'Montant', and 'Solde'. The text 'PAGES EN CASH AUX RECHARGEMENTS NTS' is written at the bottom. The entries consist of dates, descriptions, and numerical values.

Bank document titled 'Buche de Remboursement' (Reimbursement Book). It includes fields for 'N° de Compte', 'Signature de l'Agent de Change', and 'Signature du Titulaire'. A table of transactions is present, with columns for 'Date', 'Description', 'Montant', and 'Solde'. The document also contains the bank's name 'UNIFEMER BANK' and contact information.

A collection of financial items on a grid paper background. It includes several 20,000 CFA Franc banknotes, one of which is clearly visible with the serial number 'PB8471909 B'. There are also some handwritten notes and a small yellow envelope with '20000' written on it.

L'élargissement du périmètre vers les filières agricoles

Selon la FAO, l'agence des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'agriculture familiale est le premier « employeur » au monde, qui produit 80% des denrées alimentaires et est gardienne de 75% des terres agricoles. Elle est donc en première ligne pour répondre aux défis économiques, écologiques et alimentaires globaux. De surcroît l'agriculture est un fondement de la souveraineté alimentaire défendue par le CCFD-Terre Solidaire. Pourtant, les revenus qu'elle génère ne permettent souvent pas de garantir une sécurité économique aux petits paysans. L'agriculture est donc un enjeu central de développement. Incitée par le CCFD-Terre Solidaire, la SIDI décide en 2002 d'explorer l'opportunité d'y intervenir.

Cette année-là, la SIDI entre en relation avec la coopérative La Florida au Pérou. Cette coopérative agricole s'était dotée de sa propre structure de crédit et d'épargne. L'année suivante, la SIDI met en place son premier financement direct à une organisation de producteurs, l'UGPM, pour refinancer les MUSO. L'UGPM puis SAP-CA-EGAS au Sénégal, l'AOPP au Mali, La Florida au Pérou, ouvrent ainsi la voie en 2002-2003, et de nombreux investissements suivront au cours des vingt années suivantes. La SIDI soutient aujourd'hui plus de 40 organisations de producteurs, qui regroupent plus de 130 000 paysans et y consacre 20% de ses investissements, auxquels s'ajoutent les réalisations importantes de FEFISOL et de SOLUTI.

Cette priorité pour le monde rural conduit la SIDI à s'intéresser à la question des chaînes de valeur agricole. Apporter un appui à des organisations paysannes, c'est financer les campagnes de collecte afin que les structures paient les paysans dès la récolte et non seulement après la commercialisation. C'est également les accompagner dans l'identification de circuits de commercialisation de qualité (bio, équitable, etc.), dans la recherche de subventions pour la conversion bio ou la labellisation, ou encore les appuyer financièrement et techniquement dans leurs projets de transformation. Cette démarche se développe de façon progressive et en lien avec une pluralité d'acteurs : les alliés comme Alterfin, les fonds FEFISOL en Afrique, et FOPEPRO (*Fondo Para Los Pequeños Productores*) en Amérique Latine pour lesquels la SIDI est co-gestionnaire d'investissements, les organisations et groupements de producteurs, entreprises de transformation et de commercialisation des produits des ruraux, les IMF rurales, les importateurs...

FTL / FTTL

Une des choses que j'ai apprises, puis expérimentées, tout au long de notre long partenariat avec la SIDI, qui dure depuis 2008, est qu'il n'y a pas une SIDI, mais autant de SIDI que de collaborateurs ou chargés de missions SIDI. Chacun, chacune a son style, son tempérament, son approche, si bien qu'on ne peut parler de « culture SIDI », mais un point unit tout le monde : l'engagement solidaire !

Ainsi, en 2008, Silvia, notre porte d'entrée à la SIDI, s'est battue pour nous obtenir un prêt de 200 000 € à l'époque où aucune banque libanaise ne prêtait à une ONG qui n'avait que deux ans d'existence ! non seulement elle nous l'a obtenu, mais nous l'avons vue avec nous, dans les stands de salons à Lille se battre pour nous aider à faire rentrer nos produits équitables dans les boutiques de la Fédération Artisans du Monde, et chez Ethiquable !

Plus tard, en 2011, une figure historique pour FTL prend la relève, avec Bernard, « vieux routier » du commerce équitable qui va pousser avec FTL pour que la SIDI rentre dans le capital de la nouvelle société, FTTL⁶, fondée en juillet 2011. Avec Bernard nous avons connu des hauts et des bas, (dernièrement beaucoup plus de bas d'ailleurs) **mais il a toujours été au rendez-vous avec un soutien indéfectible à la cause des petits producteurs libanais**. Cela a été possible grâce à un directeur, Christian, qui a voulu prendre le risque avec nous et a cru à cette mission au Liban.

Puis Catherine, qui a tellement aimé le Liban – et qui a été profondément marquée par l'histoire de FTTL et FTL, par l'engagement des fondateurs pour les agriculteurs et le monde rural– qu'elle a décidé d'en faire un projet de vie, personnel et familial en ramenant sa famille au Liban pour une année... Sauf que c'était en 2019 au départ de la crise et des grosses manifs, qui ont eu raison de son projet. Elle n'a cependant jamais baissé les bras et s'est battue pour que la SIDI convertisse son prêt en participation au capital, puis a réussi le montage d'un projet de soutien à FTL et FTTL avec l'AFD.

Last but not least, comment ne pas citer Julie et Dominique ? au moment où le Liban s'effondrait, où la Société Générale lâchait sa filiale Liban, où toutes les banques ainsi que la banque centrale se sont écroulées et où l'état libanais annonçait sa faillite,

⁶ Créée pour regrouper les activités de commercialisation de FTL



la SIDI est restée debout, présente dans ses moments terribles, auprès de ses partenaires libanais, en particulier FTL. Lors d'un déjeuner mémorable pour FTL, avec Dominique et Julie, je leur ai dit : nous ne voulons pas mourir ! nous ne voulons pas d'une radiation, ni d'une liquidation, nous voulons nous battre ! Ils ont répondu présent. Ils ont tenu. Et soutenu FTTL.

Voilà pour moi ce qu'est la SIDI. Un partenaire historique, le 2^{ème} associé de FTTL et surtout, des femmes et des hommes de convictions, de valeurs, et d'engagement.

Aujourd'hui, FTTL commence à s'en sortir. Cela fait deux ans que les comptes sont à l'équilibre malgré une crise sans précédent au Liban, et qui dure toujours. Et le groupe FTL se renforce, et envisage de larges projets de développement agricole en 2024. Cela, grâce à chacun et chacune des personnes qui nous ont accompagnés, mais également grâce aux investisseurs solidaires, qui acceptent de faire des placements dans la durée et qui changent la vie de centaines de personnes.

Pour moi, c'est cela le développement, et c'est cela la finance solidaire : C'est de trouver des prêteurs là où personne ne vous prête ; des gens qui vous accompagnent et vous aident à grandir et à renforcer la gouvernance, et l'impact local.

Un grand merci à la SIDI. Ne changez surtout pas !

Philippe Adaime, Co-fondateur et PDG du groupe FTL-FTTL

Du soutien aux organisations à la promotion d'une transition écologique et sociale

La mesure au jour le jour auprès des plus démunis des inégalités de revenus et de capacités d'accès aux ressources, de problèmes de santé, de ravages dus à la dégradation de l'environnement, de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, conduisent la SIDI à repenser le contenu de sa mission en affirmant avec force que la question sociale est indissociable de la question environnementale.

Dès le début de son action auprès des organisations de producteurs la SIDI travaille à la promotion de circuits de commerce équitable, comme moyens de rééquilibrage de la balance des revenus en faveur des producteurs. Aux critères traditionnels du *Fair Trade*⁷, s'ajoutent désormais des critères de *Fair production*⁸ : protection des sols,

⁷ « commerce équitable »

⁸ « production juste »

limitation des émissions de gaz à effets de serre, gestion durable de l'eau, entre autres. La SIDI accompagne dans son action le CCFD-Terre Solidaire pour promouvoir une agroécologie qui a pour but de permettre une gestion juste et responsable des biens communs que sont l'eau, la terre, l'air, la biodiversité et l'équilibre du climat. Cette nouvelle mission qu'elle s'assigne ne chamboule pas le modèle de la SIDI mais a cependant des implications importantes : l'acquisition de nouvelles compétences au sein de ses équipes, l'élargissement du contenu de l'accompagnement auprès des partenaires, de nouvelles exigences dans la gouvernance et dans l'identification des partenaires.

FCMN-NIYA

La Fédération des Coopératives Maraichères du Niger (FCMN NIYA) est une Organisation Paysanne du Niger qui intervient dans le domaine de la petite irrigation en accompagnement de ses unions et coopératives membres en vue d'améliorer les conditions socio-économiques de ses membres et en assurer en général une sécurité alimentaire aux populations nigériennes.

La FCMN NIYA Niger, a croisé le chemin de la SIDI en 2013 dans le cadre du développement de la filière pomme de terre au Niger. À ce moment, le développement de la filière maraichère avait beaucoup d'exigences financières que la FCMN NIYA ne pouvait pas satisfaire.

L'appui décisif de la SIDI dans le cadre d'un partenariat a été le financement de semences de pomme de terre importées de la France ainsi qu'un préfinancement de la campagne agricole. Cet appui technique a permis une mise en relation avec la société de producteurs semenciers de pomme de terre. **Cette activité n'aurait sans doute jamais décollé sans le partenariat sincère avec la SIDI et son appui financier et technique.**

Les résultats de ce partenariat ont permis la FCMN NIYA de satisfaire à une demande locale des exploitations familiales en pomme de terre de qualité et ayant évolué au fil des ans. Les quantités de semences importées ont varié de 100 tonnes au départ à plus de 500 tonnes avec à la clé un développement sans précédent de la production de pomme de terre au Niger au profit des membres de la FCMN NIYA. D'autres appuis non moins importants ont également été réalisés grâce à ce partenariat avec la SIDI.



À l'endroit des 2 000 actionnaires de la SIDI qui ont permis d'appuyer la FCMN NIYA, sachez que grâce à vous, les producteurs de la filière pomme de terre ont amélioré leurs revenus, assuré la sécurité alimentaire de leur famille respective et des populations nigériennes en général. Soyez fiers de votre contribution et recevez les sentiments de gratitude infinie de la FCMN NIYA.

Enfin, continuez cette solidarité et cette aide inestimable envers nos organisations de base, à travers la SIDI, qui ne cesse d'épauler le monde rural en Afrique en général et au Niger en particulier.

Moussa Arohalassi Halidou, ancien chargé de programme

Focus sur la priorité africaine : l'exemple des MUSO et du fonds FEFISOL

Les partenaires de la SIDI se situent en Asie, en Amérique Latine, aux Caraïbes, sur le Bassin méditerranéen, en Europe de l'Est, mais c'est en Afrique que la société agit avec le plus d'intensité. Elle y réalise de façon directe plus de 50% de ses participations, et plus de 60% de ses prêts. Se sont ajoutées à ces investissements deux réalisations, considérables par leur impact et le changement de paradigme qu'elles impliquent pour la SIDI : la création de FEFISOL I puis II et l'acquisition de SOLUTI. Mais pourquoi cette priorité africaine ?

Les trois-quarts des pays, dont l'indice de développement humain est considéré comme faible, appartiennent à l'Afrique subsaharienne. À peine 10% des familles les plus pauvres ont accès au microcrédit ou à la possibilité de sécuriser leur épargne. Dans les zones rurales, les coûts d'exploitation liés à l'éloignement et au manque d'infrastructures, la fragilité des acteurs économiques, les risques liés aux activités agricoles, amplifiés par le changement climatique ou les tourbillons politiques, sont autant de raisons du délaissement de ces zones par les acteurs financiers traditionnels, laissant souvent le terrain libre aux usuriers. On comprend donc que le CCFD-Terre Solidaire et la SIDI fassent de l'Afrique subsaharienne leur priorité.



Crédit Rural de Guinée

Le Crédit Rural est une institution de microfinance créée en 1989 pour pallier l'insuffisance d'institution de financement au profit du monde rural après la fermeture des banques d'État.

C'est l'un des rares projets de l'État Guinéen de l'époque à réussir son institutionnalisation comme structure de financement crédible. **Il reste leader de son secteur** actuellement avec plus de 50% de part de marché et présent dans tout le pays avec plus de 1000 points de services, 600 000 bénéficiaires, 800 emplois directs et plus de 1000 élus bénévoles.

Aujourd'hui, avec un réseau entièrement informatisé, des produits et services variés et digitalisés, le CRG finance toutes les activités génératrices de revenus de tous les secteurs d'activités et leurs chaînes de valeur (de l'agriculture au commerce en passant par l'élevage, l'artisanat, la pêche, le transport, le logement, la restauration et l'hôtellerie).

Le CRG croise le chemin de la SIDI au début des années 2000, pendant les moments les plus décisifs de son institutionnalisation, qui devait pouvoir répondre à la fois à l'impératif d'une institution de microfinance économiquement solide, mais aussi et surtout apte à poursuivre et tenir des objectifs sociaux de façon durable. **À ce niveau, l'apport de la SIDI fut de taille** puisqu'elle a permis de mettre à la disposition de la jeune structure des compétences, du savoir-faire et des appuis techniques nécessaires pour l'aider à se structurer, à se consolider dans des domaines importants comme la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la conduite des chantiers informatiques, etc.

Puis, la SIDI a poursuivi son assistance au CRG cette fois-ci en acceptant d'entrer, en 2002, dans son capital et devint le deuxième actionnaire majeur de la nouvelle société anonyme. Au-delà de cet apport financier, la SIDI a continué à proposer ses bons offices en désignant successivement des cadres chevronnés, pertinents et avertis comme administrateurs représentants de la SIDI auprès du CRG pour renforcer le tour de table de son conseil d'administration. Ainsi, les cadres de la SIDI ont participé à l'ensemble des sessions du conseil d'administration avec une forte valeur ajoutée, des propositions constructives et des avis pertinents, avec des bénéfices réels et durables sur la marche de l'entreprise crédit rural.

Aux actionnaires de la SIDI, veuillez trouver l'expression de notre gratitude, la plénitude des remerciements de tous ceux qui utilisent et qui continuent à utiliser le réseau Crédit Rural comme leur subsistance et leur espoir. Malgré les résultats et le niveau atteints, le CRG a toujours besoin de la SIDI, davantage et toujours engagé qu'il est à rendre service à la population exclue des financements formels, aux femmes, aux jeunes et nouveaux entrepreneurs.

La Direction Générale du Crédit Rural de Guinée

LES MUSO, une belle expérience innovante

MUSO, mutuelle de solidarité, comme si la dénomination quasi pléonastique s'affiche comme un défi de ses initiateurs aux institutions qui les ignoraient et les rejetaient, de même que comme la revendication des exclus à vivre leur utopie.

Face au constat que certaines populations pauvres sont exclues ou délaissées par les institutions de microfinance, les MUSO naissent au Sénégal dans les années 90, au sein de l'UGPM (Union des Groupements Paysans de Méckhé), fruit d'un travail conjoint avec la SIDI à la recherche d'un instrument adapté à cette réalité. Qu'on les dénomme mutuelles de solidarité, *Self Help Group*, ou Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit ou de groupes d'épargne, ces mouvements, souvent inspirés par les systèmes de tontine⁹, ont pour ambition de favoriser la constitution de groupes solidaires autogérés à partir de principes mutualistes et démocratiques. Dans les MUSO, les membres se connaissent, s'entraident, s'appuient sur la mobilisation de ressources locales, financières et humaines et mettent l'accent sur l'éducation financière de base, par laquelle il s'agit de d'abord savoir épargner. L'accès au crédit est ensuite organisé de façon progressive, en général d'abord sur la base de l'épargne locale mobilisée.

S'adressant à des populations peu ou pas alphabétisées, la finance prend des couleurs vert, rouge, bleu : la caisse verte recueille les cotisations récupérables (l'épargne), et sert de fonds pour les crédits ; la caisse rouge recueille des cotisations non récupérables et sert de fonds de secours (incendie, maladie, etc.) ; la caisse bleue enfin peut recevoir des financements extérieurs. Les MUSO sont des outils de financement mais deviennent aussi des espaces de communication, de sensibilisation, d'échange et d'élaboration de projets communautaires, porteuses de dynamiques en termes de développement local et de changement social. Les avantages de cet outil (simplicité,

⁹ Une tontine est un groupe informel par lequel les membres s'entraident notamment pour financer les projets de chacun d'entre eux.

décentralisation, autogestion et appropriation aisée) et l'implication, avec la SIDI, d'institutions «promotrices» locales facilitent sa diffusion : aujourd'hui, plus de 5 000 MUSO regroupant environ 100 000 membres sont répertoriés et suivies par les partenaires de la SIDI dans huit pays (Sénégal, Burkina, Mali, Rwanda, Burundi, RDC, Madagascar et Haïti), et on estime qu'il en existe probablement des milliers d'autres. Pourquoi cette histoire ? D'abord parce que l'énoncé des ambitions des MUSO fait écho à l'émergence des expériences pratiquées au 19^{ème} siècle, qui portaient l'espoir que des micro-sociétés, en se multipliant par essaimage, en arriveraient pacifiquement à tisser la trame d'une société nouvelle. On est loin du compte bien sûr. Mais les MUSO montrent que les voies de la solidarité sont multiples, et que si l'on fournit aux exclus un mode d'emploi pour subsister, ils se l'approprient et l'onde bienfaisante de l'utopie s'étend souvent bien au-delà de ce qui était attendu. Les MUSO, parce qu'elles sont des constructions des pauvres avec les pauvres et que la SIDI les a écoutés, apportent une espérance, la sœur jumelle de l'utopie. C'est sans doute la raison pour laquelle la SIDI a fortement appuyé leur développement, même si elle considère désormais que le coût de leur accompagnement, et la difficulté de trouver des mécanismes pour les refinancer, implique dès lors un appui plus limité.

KOFIP

Pouvez-vous vous présenter ? Comment KOFIP a croisé le chemin de la SIDI ?

Je suis Jean Luckner Romulus, l'un des membres fondateurs de KOFIP. Depuis plus d'une décennie, je suis au directoire de l'institution comme Coordonnateur national. La SIDI est impliquée depuis la genèse de KOFIP. En 1997, après une formation animée par le Chargé de Partenariats SIDI sur le financement populaire, le KOFIP est né. Après cette période, la collaboration ne s'est pas maintenue. Mais fin 2010, alors que je participais à l'atelier sur les outils de gestion des Mutuelles de Solidarité, j'ai approché la SIDI pour une assistance technique. En automne 2011, KOFIP et SIDI ont signé une convention et depuis lors, la collaboration continue, par laquelle la SIDI apporte à KOFIP un appui à la comptabilité et à la gestion, une assistance à la définition et au suivi des tableaux de bord ainsi qu'un appui institutionnel.

Les résultats sont tangibles. Il y a un manuel de procédures internes (comptables, de suivi du portefeuille et administratives). Un plan stratégique pour le développement du réseau a été élaboré. La capacité des employés a été renforcée.

Avez-vous une adresse à faire aux 2000 actionnaires qui ont permis à la SIDI d'ap-puyer KOFIP ?

KOFIP remercie tous les actionnaires de la SIDI pour leur soutien. Avec cette aide, le réseau est renforcé, les services qu'il fournit à ses membres améliorés et augmentés. En ce moment, KOFIP est soutenu par la SIDI dans le développement d'une plateforme numérique « MUSOMOBIL ». Le développement d'un tel outil m'est venu à l'esprit après que SIDI a présenté aux réseaux de MUSO un logiciel de suivi des MUSO. Depuis lors, je n'ai pas cessé de travailler là-dessus et maintenant cela devient une réalité. La MUSOMOBIL est l'unique application de gestion des Mutuelles de Solidarité disponible sur un téléphone.

Jean Luckner Romulus, membre fondateur

À l'autre bout du spectre : FEFISOL

En 2011, la SIDI crée le Fonds Européen de Financement Solidaire pour l'Afrique (FEFISOL), en consortium avec deux investisseurs européens, Alterfin et Etimos, et en devient le gestionnaire. C'est le premier instrument spécialisé dans l'appui à la microfinance rurale, au commerce équitable et aux entreprises de production biologique en Afrique. Cette création permet à la SIDI d'accroître de façon importante ses moyens d'intervention tant au niveau des investissements que de l'accompagnement des institutions de microfinance et des organisations de producteurs.

Les organismes qui s'associent au fonds pour participer au capital ou le financer font de ce premier essai un succès incontestable. La BEI (Banque européenne d'investissements), l'AFD (Agence française de développement), le Crédit Coopératif, la DID (agence de développement des Caisses Desjardins du Québec), la SEFEA (Société européenne de financement éthique et alternative), ainsi que l'Initiative Norvégienne, sont tous des organismes impliqués dans l'univers de la solidarité internationale.

Mais passer d'un projet autonome à un projet collectif ne va pas forcément de soi. Si les missions sont partagées, les modalités de la mise en œuvre, sans vraiment diverger, sont distinctes de celles de la SIDI. Un fonds reste, quoiqu'on en fasse, un support d'investissement « contraint » : viabilité à terme et rentabilité acceptable pour des partenaires qui ont eux-mêmes des comptes à rendre.

La SIDI doit d'abord apporter en quatre ans un portefeuille de 15 millions d'euros, y compris par « transfert de fonds de commerce ». FEFISOL finance des partenaires

de la SIDI, ou bien, pour de nouveaux investissements la SIDI agit au profit du fonds, ce qui impacte évidemment sa propre croissance et l'équilibre de son bilan. En second lieu, il faut coordonner les actions sur les territoires entre la SIDI, Alterfin et Etimos, sans pour autant les figer. Il faut surtout adapter les critères d'éligibilité des partenaires : présence rurale, viabilité financière, capacité d'endettement et performance sociale et environnementale. Un renversement de perspective pour la SIDI habituée à répondre à une demande plutôt qu'à proposer une offre.

Se révèle ainsi le paradoxe africain. Les institutions ou groupements qui répondent aux critères de FEFISOL ne sont pas si nombreux, et la SIDI doit élargir ses interventions à des territoires nouveaux. À l'inverse, les organisations qui répondent aux critères de FEFISOL, IMF et organisations de producteurs, sont parfois très sollicitées par les autres investisseurs. Enfin les IMF les plus conformes aux critères sont en majorité urbaines ou péri-urbaines, hors du champ d'action de FEFISOL, ce qui conduit le fonds à flexibiliser la notion de ruralité. Ces ajustements nécessaires n'impactent cependant pas la croissance des encours et la pertinence de la priorité africaine.

Le Fonds FEFISOL est clôturé en juillet 2021. Sa portée en 10 ans d'activité est importante : 86,5 millions d'euros décaissés, dont 93% en Afrique subsaharienne, 60% dans des pays à IDH¹⁰ faible, et 90% dans des pays vulnérables au changement climatique ; 75% de l'encours moyen en monnaie locale ; 92 clients financés dans 25 pays ; 139 projets d'accompagnement technique menés auprès de 51 clients.

Le bilan est convaincant et les compagnons de route historiques de FEFISOL, Alterfin, BEI, Proparco pour l'AFD et le Crédit Coopératif renouvellent leur engagement aux côtés de la SIDI. Se joignent au nouveau fonds FEFISOL II d'autres investisseurs : la société belge d'investissement pour les pays en développement BIO, la Banque Alternative Suisse (BAS), ainsi que l'ONG SOS Faim Luxembourg. La première levée est de 22,5 millions d'euros. Le fonds est géré par Inpulse, société de gestion de droit belge, filiale commune du Crédit Coopératif et de la SIDI. L'objectif est d'intervenir dans plus de 28 pays d'Afrique et d'accompagner plus de 100 institutions. Enjeux climatiques, pandémies, risques géopolitiques, la conjoncture actuelle est loin d'être simple, d'abord pour les partenaires, mais également pour les investisseurs, mais la mission de FEFISOL est non seulement maintenue mais plus que jamais affirmée, car la vulnérabilité des plus démunis n'a jamais été aussi forte.

¹⁰ Indice de Développement Humain, indice composite basé sur la longévité, le niveau d'éducation et le niveau de vie.

Hugo Couderé, Alterfin

Alterfin est une coopérative sociale belge qui offre à tout le monde la possibilité de faire un investissement justifié d'un point de vue social, environnemental et économique. Aujourd'hui, Alterfin est fort d'un capital de près de 70 millions d'euros et regroupe plus de 6.000 coopérateurs particuliers et 200 organisations et entreprises. Alterfin gère un portefeuille d'investissement d'environ de EUR 100 million à travers 146 partenaires dans 33 pays. Les partenaires sont situés dans les secteurs de la microfinance en de l'agriculture familiale durable.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis Hugo Couderé, j'ai fondé Alterfin en 1995 et en ai été le directeur général jusqu'en 2013, date à laquelle j'y suis devenu *Senior Advisor*. J'ai été également pendant plus de cinq ans administrateur de FEFISOL, le fonds pour l'Afrique cocréé avec la SIDI. Je suis actuellement à la retraite mais demeure administrateur du Fonds de Garantie d'Alterfin.

Alterfin, pour un public français, peut s'assimiler à une sorte d'alter ego de la SIDI en Belgique puisque, comme elle, vous collectez un capital patient pour l'investir auprès d'institutions de microfinance et de filières agricoles dans les pays en développement. À quand remonte votre partenariat avec la SIDI, comment se manifeste-t-il et quel en est le sens ?

En 1999, la SIDI a signé un accord de partenariat avec Alterfin et nous sommes devenus actionnaires réciproques. Ce partenariat a donné lieu à des coopérations concrètes sur le terrain, notamment : des missions conjointes en soutien aux partenaires communs, des cofinancements et la mise en place de fonds spécifiques. Nous avons par exemple collaboré au sein du conseil d'administration de Hattha Kaksekar (une IMF au Cambodge), nous avons réalisé des missions techniques communes en Afrique, nous sommes devenus coactionnaires de FDL (une IMF au Nicaragua), et nous avons fondé conjointement le premier et le deuxième fonds FEFISOL.



La SIDI et Alterfin non seulement se renforcent mutuellement sur le terrain, mais grâce à leur collaboration elles peuvent également mobiliser de grandes institutions internationales comme la Banque Européenne d'Investissement, sollicitée pour FEFISOL.

Puisque le partenariat SIDI-Alterfin repose sur des valeurs que nous partageons, ce partenariat s'est également révélé très durable. Le partenariat entre la SIDI et Alterfin va au-delà de l'aspect institutionnel et se reflète également dans la bonne et agréable coopération entre les collaborateurs des deux organisations.

La chaîne de solidarité financière

Comment traduire dans le champ de la finance la solidarité promue par le CCFD-Terre Solidaire ? Comment assurer la pérennité et la croissance des ressources de la SIDI, nécessaires au développement de ses interventions sans obérer son indépendance, garante de sa mission ?

Un statut et une gouvernance au service de la mission de la SIDI

En 1983, le CCFD crée la SIDI sous la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. En juin 2011, la SIDI se transforme en société en commandite par actions. Le CCFD-Terre Solidaire, associé à trois Congrégations religieuses qui renouvellent leur engagement dans la SIDI, constitue une Société par actions simplifiée qui assume le rôle d'associé commandité de la nouvelle structure. L'associé commandité veille au respect de la mission sociale de la SIDI, et est seul habilité à nommer les gérants. Trois organes de gouvernance complètent et renforcent cette disposition statutaire.

En premier lieu, est constitué un Comité de gérance qui gère et administre la SIDI. Il est composé par un ou plusieurs gérants personnes physiques ou morales, associés commandités ou non.

Un conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société réalisée par les gérants. Il est actuellement composé de dix membres qui sont nommés par l'Assemblée Générale des commanditaires parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associé commandité.

Enfin, un Comité de Concertation et d'Orientation a été mis en place pour assurer la

« gouvernance démocratique » de la société, étant en particulier associé à l’approbation de la charte éthique et du plan stratégique, et veille à leur respect.

Le nouveau statut garantit donc la pérennité de la mission d’utilité publique de la SIDI quelle que soit l’évolution de la composition du capital social, actuellement variable. Ce dispositif de gouvernance est le moyen de concilier la mission, le contrôle de sa mise en œuvre, l’adéquation de la gestion opérationnelle et la recherche de ressources financières indispensables à la pérennité de la SIDI.

Kreditimi Rural i Kosoves

Je m’appelle Lulzim Sadrija, PDG de Kreditimi Rural i Kosoves, LLC.

J’ai eu la chance de rencontrer certains employés de la SIDI qui m’ont impressionné par leur convivialité, leur professionnalisme et surtout leur sensibilité et leur engagement sur les questions sociales et environnementales.

KRK est l’institution créée à la suite d’un projet de financement rural au Kosovo mis en place en 2000 par ADIE International. Le double objectif était d’assurer le financement de la population rurale, pour leur permettre de développer leurs activités agricoles, ou bien de reprendre celles qui avaient été endommagées par la guerre de 1998-1999.

Ce projet de finance rurale du Kosovo a été mis en place grâce à des financements de l’UE et de l’AFD. Après une phase de succès, au cours des années 2000-2004, celui-ci a dû être institutionnalisé, afin de pérenniser une activité toujours très nécessaire pour le pays. En 2003, ADIE International a donc contacté la SIDI pour demander de l’aide pour créer cette IMF, qui conformément aux lois locales poursuivrait son activité. SIDI a accepté la proposition et est devenue actionnaire de la structure ainsi créée, Kreditimi Rural i Kosoves, LLC.

La participation de la SIDI dans l’actionnariat de KRK a été très importante, puisqu’elle a contribué de manière significative à :

- la création de KRK, ainsi qu’à la participation au capital de KRK,
- la contribution au maintien de la mission sociale,
- la création d’une gouvernance adapté,
- la mise à disposition de personnes expérimentées au sein du conseil d’administration et des comités respectifs,
- l’apport de financements complémentaires sous forme de lignes de crédit,



un support technique selon les cas et besoins, et des échanges d'expériences à travers des présentations, des discussions et des échanges sous différentes formes.

Il faut souligner le rôle particulier des équipes SIDI dans le soutien du KRK, qui, en plus d'être professionnelles, sont dotées de hautes vertus humaines et sociales. De même, le soutien permanent des dirigeants de la SIDI, a été important et décisif pour le succès de KRK.

Par conséquent, la contribution de la SIDI a été et reste importante dans la mission de KRK, pour continuer à soutenir les clients défavorisés, à faibles revenus et sans accès aux services bancaires ; qui souhaitent trouver des revenus pour l'alimentation de leur familles et l'éducation de leurs enfants.

Depuis le début de son activité, KRK a distribué 173 000 prêts pour un montant de 438 millions d'euros, dont 87 000 prêts pour l'agriculture d'un montant de 200 millions d'euros. KRK compte aujourd'hui 23 000 clients actifs avec un portefeuille de 65 millions d'euros.

Sans aucun doute, dans cette *success story*, le rôle de la SIDI dans l'accompagnement de KRK et de ses clients à faibles revenus et sans accès au système bancaire, a été et reste très important.

Merci à la SIDI d'avoir soutenu KRK pendant ces 20 ans. Les actionnaires de la SIDI devraient être fiers de l'impact social important que la SIDI a obtenu en étant un partenaire important de KRK.

Lulzim Sadrija, PDG

Une chaîne de solidarité pour financer la SIDI et ses interventions

Le concept de « Chaîne de Solidarité Financière » est la mise en œuvre, dans le champ de la finance, de la finalité de développement solidaire promue par le CCFD-Terre Solidaire par la création et l'animation d'un véritable réseau mobilisé autour de l'épargne et de l'investissement solidaires constitué :

- Des actionnaires individuels regroupés pour la plupart d'entre eux au sein d'une association « Epargne Solidarité Développement,
- Des congrégations religieuses actionnaires, étroitement liées au CCFD-Terre Solidaire,

- Des actionnaires institutionnels français et européens, alliés dans l'investissement solidaire,
- Des épargnants au Fonds Commun de Placement « Faim & Développement »,
- D'un réseau de bénévoles communs à la SIDI et au CCFD-Terre Solidaire dans différentes régions de France qui assure la promotion de la démarche de la SIDI et du CCFD en termes de finance solidaire,
- Des partenaires internationaux (réseaux, organisations ou institutions publiques).

Aux côtés du CCFD-Terre Solidaire et des congrégations qui détiennent un peu plus de 26% des parts, ont souscrit au capital deux mille particuliers, la majorité membres de l'association ESD (Epargne Solidaire Développement), qui détiennent près de 40% des parts. L'association ESD, qui siège dans les instances de gouvernance de la SIDI, permet aux particuliers de peser collectivement dans les décisions. Au fil du temps se sont joints dix-neuf fonds¹¹ et banques, cinquante-huit associations et entreprises sociales ainsi que trois acteurs publics.

Le capital de la SIDI est donc une image fidèle de ce qu'elle a construit depuis quarante ans, une communauté internationale, plus de dix pays représentés, maillons de la chaîne de solidarité au service des pauvres.

¹¹ Notamment des « fonds solidaires » qui ont l'obligation d'investir entre 5 et 10% de l'encours apporté par les épargnants dans des « entreprises solidaires d'utilité sociale » agréées comme telles par la Préfecture, comme l'est la SIDI depuis 2008.

Hocine Tandjaoui, Caisse des Dépôts et Consignations

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Hocine Tandjaoui, retraité et écrivain, ayant travaillé pendant plus de 25 ans à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) où je me suis occupé successivement d'ingénierie sociale, de financement du logement, de développement urbain et enfin de coopération internationale, jusqu'à ma retraite en 2013. En 1996, ayant eu en charge les questions d'insertion par l'économie, la CDC m'a confié le suivi de la SIDI, et sa représentation au Conseil d'administration. En 2013, je suis revenu en tant qu'actionnaire individuel à la SIDI, au Conseil de Surveillance, et à ce titre comme membre du Conseil de la fondation ACTES.



La Caisse des Dépôts est un actionnaire historique de la SIDI, puisqu'elle est entrée à son capital dès 1986 : en quoi cet investissement s'est inscrit dans les missions de cette institution publique ?

Au moment de la création de la SIDI, la CDC engageait son plus ambitieux programme d'accompagnement de la politique de la ville, qui comprenait des dimensions telles que l'action économique dans les quartiers ou le développement des structures d'insertion par l'économique. Pour ces raisons, ce qui se réfléchissait autour du financement de l'insertion et du micro-crédit ne pouvait qu'intéresser l'institution publique. **Voilà pourquoi la CDC, aux côtés d'autres institutions financières, a été actionnaire de la SIDI dès 1986. Il faut rappeler qu'outre cette participation au capital, la CDC était partie prenante du développement de l'épargne solidaire** : participation au Fonds « Nord/Sud Développement », investissement au capital du FCP « Faim et Développement¹² », ou encore création du collectif Finansol¹³.

Cela dit, la relation entre la SIDI et la CDC s'est aussi traduite par des échanges en termes d'analyse des secteurs, et en termes de méthodologies, parfois inattendues mais fructueuses ! Par exemple, en Haïti, par suite des ravages causés par l'ouragan Georges en 1998, la CDC avait envoyé une mission pour identifier les secteurs où son aide pourrait être plus utile. Très vite, à côté des besoins de reconstruction d'équipements scolaires, nous avons identifié les besoins du secteur de la microfinance, et rencontré les animatrices et animateurs de ces organisations. **À partir de ce premier contact, la SIDI prenait le relais pour construire un partenariat de long terme en Haïti.** Pour le cas du fonds de refinancement de la microfinance JAIDA, au Maroc, sans l'expérience acquise au sein de la SIDI, je n'aurais pas eu de motivation suffisante pour aider à sa mise en place. En effet le sujet était difficile, le Maroc comptant à l'époque une douzaine d'institutions de microfinance, la majeure partie d'entre elles en grandes difficultés, avec des ressources financières très fragmentées, auprès de banques locales ou auprès d'institutions financières internationales. Après une phase de diagnostic approfondi, la CDC et la CDG décidèrent alors d'en faire un axe prioritaire de leur coopération, en associant l'AFD et la KfW, jusqu'à sa création en 2007.

¹² Le Fonds Nord Sud Développement a été lancé en 1985, visant à combiner performance et investissements solidaires en investissant dans une combinaison de dettes supranationales et de sociétés de microcrédit avec l'appui de sociétés comme la SIDI.

¹³ devenu FAIR en 2021



Conclusion

Pourquoi penser que le XXI^{ème} siècle sera capable d'apporter des solutions à la pauvreté et à l'exclusion alors que les écarts entre pays riches et pays pauvres, entre nantis et exclus, n'ont jamais cessé de se creuser ? Comment dans ces conditions les plus démunis peuvent-ils inverser le cours de la machine à broyer, à exclure et à marginaliser ?

Il fallait en 1983, lorsque le CCFD a créé la SIDI, avoir l'envie de changer le cours des choses ! il a fallu un nouveau surcroît d'énergie dix ans plus tard pour explorer d'autres voies aptes à ralentir le cours de la machine à exclure.

Quarante années au service d'une conviction, celle que l'exclusion n'est pas une malédiction et on peut lutter pour la réduire. L'ambition semble démesurée tant s'accumulent les obstacles, le changement climatique et les guerres civiles s'ajoutant aux maux de toujours. On peut se dire, on vise trop haut, trop loin, trop large, mais une militance vit toujours sur une promesse et même si elle ne peut pas être tenue c'est elle qui donne la force de continuer. Car ce monde est fissuré, certes, mais pour reprendre les paroles de Leonard Cohen, « c'est à travers les fissures que passe la lumière ». Et que perçoit-on ? Des millions et des millions d'hommes et de femmes, tous ces pauvres silencieux qui luttent chaque jour, des milliers d'organisations qui les aident, des milliards de dollars ou d'euros investis dans la microfinance ou les organisations de producteurs. Même si parfois l'objectif semble bien lointain, le CCFD-Terre Solidaire et la SIDI appartiennent à cette communauté de compagnons de route qui cheminent avec humilité mais sans relâche grâce à cette lumière, la solidarité.

Verbatims des quatre directeurs de la SIDI

Jean-Paul Vigier (Président du Directoire de 1983 à 1995) – dans son livre *Finances et Solidarités* (Ed. Charles Leopold Mayer, 1995)

« La SIDI, par son action, son intervention, ses réussites et ses échecs, ouvre une voie. Elle montre qu'il est possible d'utiliser les chemins de la finance et de l'investissement pour aider les plus petits. (...) Nous le savons maintenant : il n'y a pas de solution miracle pour améliorer globalement le monde. La loi de la nature est celle de la jungle, les forts mangent les faibles, les riches écrasent les pauvres et les tentations du pouvoir et de l'argent n'épargnent personne. Nous savons aussi que nous devons opposer à la loi de la nature la loi de l'homme. (...)

Quel sera dans les dix prochaines années le sort de la SIDI ? Qui peut le dire ? Si elle continue son action et si elle conforte ses moyens, elle deviendra nécessairement une institution sérieuse et organisée. (...) Mais, pour rester elle-même la SIDI devra garder en elle un petit coin d'innovation et d'invention pour trouver dans les années qui viennent les réponses adaptées aux plus défavorisés. »

Christian Schmitz (Président du Directoire puis Directeur Général de 1995 à 2015) – mot de départ, 2015

« Toutes ces années ont été exceptionnellement riches en contacts, en amitiés, en émotions, en avancées considérables dans nos métiers, en matière de droits d'accès des populations démunies à des services financiers adaptés. Piloter la SIDI entre sa 12^{ème} et sa 32^{ème} année, c'était assumer avec elle, avec vous, avec l'équipe SIDI, autant l'adolescence que la force de la jeunesse, et enfin une réelle maturité ! (...)

La SIDI n'est pas un projet, c'est un acteur de la société civile qui agit !! Elle doit poursuivre sans relâche ce mandat formidable d'*entreprise solidaire*, durable, qui n'hésite pas à aborder avec conviction les enjeux et les risques d'une transition écologique et sociale pour l'ensemble des acteurs concernés, y compris ceux de la finance solidaire. »



Dominique Lesaffre (Directeur Général de 2015 à 2022) – mot de départ, 2022

« La finance solidaire telle que la SIDI la pratique s'inscrit dans le réel. Je pense (...) que le fait que la SIDI soit une entité privée ne dépendant que de ses forces pour la mise en œuvre de sa mission est aussi sa chance : ne pas dépendre des bailleurs de fonds et leurs conditions permet des marges de manœuvre. Par exemple, au Mali alors que les pouvoirs publics de notre pays décident de se retirer unilatéralement (aussi bonnes ou moins bonnes puissent-elles être leurs raisons), les regards des populations se tournent de fait vers ceux qui décident de rester, et la SIDI a les moyens de répondre à ces regards.

Une autre chance est aussi que la SIDI est contrainte de se situer par rapport à son environnement, sa taille et ses moyens ne lui permettent pas de vivre dans une bulle, elle est confrontée au réel, en permanence. C'est souvent difficile à aborder, mais c'est aussi passionnant de vivre la contemporanéité des choses. »

Emilie Debled (Directrice Générale de 2022 à 2023) – préface du plan stratégique 2023-2027

« En 2023, la SIDI fêtera ses 40 ans, l'occasion unique de revenir sur son histoire ainsi que sur les principaux succès et défis qui ont jalonné son parcours. En dépit d'un contexte changeant, la SIDI a conservé un cap clair et un socle de valeurs fortes, qu'elle entend préserver à l'avenir.

2023 marque également le début d'une réflexion renouvelée sur la mission sociale de la SIDI et les objectifs de mission qui la sous-tendent. En travaillant sur l'ambition de la SIDI autour de trois piliers que sont la lutte contre les inégalités économiques, la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le changement climatique, la SIDI entend résolument s'engager à préparer l'avenir. Les nouveaux objectifs de mission qu'elle s'est fixés guideront désormais son action et constitueront une boussole dans le cadre des prochains arbitrages en matière de financement et d'accompagnement.



À l'occasion de ses 40 ans, la SIDI a sollicité M. Jean-Paul Wacogne, ancien banquier connaissant bien la SIDI pour avoir effectué pour elle plusieurs missions d'appui aux partenaires. Ce dernier livre un récit rétrospectif- et quasi chronologique- des principales étapes de la SIDI.

Ce bref retour à l'histoire permet d'analyser 40 ans d'innovations au service du développement, qui consacrent la pertinence de la chaîne de solidarité financière entre les citoyens qui veulent donner du sens à leurs placements et les organisations partenaires. C'est grâce à cette chaîne que la SIDI contribue à améliorer durablement les conditions de vie des populations vulnérables.

MOT DE L'AUTEUR

Lorsque la SIDI m'a proposé d'écrire quelques lignes pour l'anniversaire des 40 ans de la SIDI, j'étais loin d'imaginer que ce travail mettrait au jour des bornes de ma propre histoire. Bornes, plus oubliées qu'enfouies, marquant sinon un chemin, au moins une direction.

Étudiant, chargé en 1967 d'une mission sur les coopératives arachidières au Sénégal, je sympathisai avec une équipe d'Economie et Humanisme, qui conseillait depuis plusieurs années la jeune démocratie sénégalaise. Cette mission était organisée par le Collège Coopératif, fondé par Henri Desroche, compagnon de route pendant quelques années du Père Lebret. Ma première expérience professionnelle, éphémère je dois le dire, je l'effectuais au Crédit Coopératif. Enfin, après un stage et un mémoire sur la microfinance, je proposai mes services, comme d'autres bénévoles, à la SIDI. Ces bornes oubliées et ce chemin dérobé conduisaient donc quelque part.

Jean-Paul Wacogne

Pour en savoir plus :
www.sidi.fr